



PV 90€ hors agglo 53km/h au lieu de 50km/h

Par **La Marquise**, le **13/03/2017** à **10:29**

Bonjour,

Mon papa a reçu une amende à payer de 90 € qui correspond à un excès de vitesse. Il a été flashé à 58 km/h sur une route départementale.

Vitesse retenue 53 km/h pour une vitesse autorisée à 50 km/h.

La question que je me pose c'est qu'il était hors d'agglomération et qu'il a 90 € à payer alors qu'il y a 2 mois, il a été flashé sur autoroute, hors agglomération également, à 82 km/h, vitesse retenue 77 km/h pour une vitesse autorisée à 70 km/h (il y avait des travaux et il n'a pas vu le panneau de limitation qui avait changé), et il avait une amende de 45 € à régler. Il ne conteste rien pour le moment mais se demande, et moi aussi, pourquoi il doit régler 90 € cette fois ci alors qu'il a du régler 45 € la première fois ?

Je vous remercie des précisions que vous pourrez me donner.

Bonne semaine à vous.

Par **La Marquise**, le **13/03/2017** à **12:59**

Bonjour,

Donc quand c'est limité à 50km/h en agglo ou hors agglomération, en cas de dépassement de moins de 20km/h ça sera toujours une amende de 90€ c'est bien ça ?

Par **La Marquise**, le **13/03/2017** à **13:27**

Oh merci beaucoup Janus :)

Je vais pouvoir lui expliquer car je n'avais pas trouvé de réponse simple et claire... pas facile lorsqu'on ne sait pas où chercher et que l'on est pas initié.

Encore merci.